



Direction déléguée à l'Aménagement Métropolitain
Service Aménagement Est et Nord

Montpellier, le 28 MAI 2026



Monsieur le Président de Montpellier
Méditerranée Métropole
M. Michaël DELAFOSSE
50 place ZEUS
CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2

N/Réf. : 67gd26
Affaire suivie par : Gilles DURAND
Tél. : 04 67 34 70 93
Lettre recommandée avec AR

Objet : Consultation de Montpellier Méditerranée Métropole (PPA) dans le cadre du projet de création de la ZAC de l'Union à Montpellier, soumise à évaluation environnementale

Monsieur le Président,

Direction Déléguée de l'Aménagement Métropolitain Montpellier Méditerranée Métropole - Ville de Montpellier	
05 JUIN 2026	
DEST.	COPIE(S)
ACTION	

La Ville de Montpellier projette une opération de renouvellement urbain dans le quartier de la Baume à Port Marianne, via une procédure de zone d'aménagement concertée dénommée ZAC de l'Union, visant la transformation de cet espace en un quartier de logements en mixité sociale et fonctionnelle, en toute cohérence avec les développements plus récents des quartiers Richter et Parc Marianne.

Cette opération d'aménagement répondra aux objectifs de création de nouveaux logements, de renforcement du pôle d'affaires de la place Ernest Granier, de construction aux abords de stations de transports en commun, et de qualité des espaces publics et paysagers, tout en proposant un quartier apaisé sur le plan de la circulation automobile, résilient face au risque hydraulique, et respectueux des principes d'un développement durable de la ville.

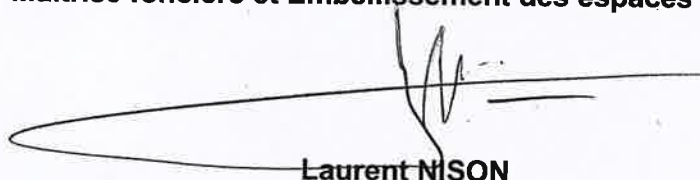
Conformément à l'article L.122-1 du Code de l'environnement, et alors que le projet de ZAC de l'Union est soumis à évaluation environnementale, je vous prie de trouver ci-joint pour avis le dossier présentant le projet (projet de dossier de création de la ZAC), ainsi que l'étude d'impact réalisée, au titre de personne publique associée, en tant que représentant du groupement de communes dont Montpellier est membre.

Conformément à l'article R.122-7 de ce même code, vous disposez d'un délai de 2 mois pour émettre un avis sur le dossier.

Vous voudrez bien noter que votre avis sera communiqué au public, dans le cadre de la participation du public par voie électronique (PPVE), qui devrait être organisée après l'été, en vue d'un bilan de la concertation à proposer au Conseil municipal, avant approbation du dossier de création de la ZAC fin 2026.

Dans cette perspective, et en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**L'adjoint délégué à l'Urbanisme durable,
Maîtrise foncière et Embellissement des espaces publics**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, more intricate strokes, ending with a horizontal line.

Laurent NISON

Pièces jointes : Projet de dossier de création et étude d'impact du projet de ZAC de l'Union